

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES
100 MONTS DOMES
100.2013.005 Installation d'un œuvre de Land Art sur le domaine de Montlosier

RAPPORT

Lors du Bureau du 15 mai dernier vous avez autorisé l'installation, sur le domaine privé du Parc d'une œuvre de type Land Art proposée dans le cadre du festival « Horizons Art Nature » par la communauté de communes du Sancy au Conseil général du Puy de dôme en vue de contribuer au soutien de la candidature au patrimoine mondial de la chaîne des puys/faille de Limagne.

L'œuvre définitivement choisie sur la base d'un croisement des palmarès établis par les élus du Syndicat mixte du Parc et ceux du Conseil général, financeur, s'intitule « Pierres bleues » et est proposée par une jeune artiste, Stéphanie CAILLEAU.

L'installation de cette œuvre sur le domaine du Parc se fera mi-juin. Elle sera visible jusqu'au 16 septembre. Une inauguration officielle à laquelle l'ensemble du comité syndical du Parc est bien sûr convié est prévue le 20 juin à 18H30.

Les engagements du Syndicat mixte du Parc consistent à laisser le libre accès à l'œuvre, à assurer une aide logistique au montage comme au démontage et à assurer la promotion du festival « Horizons, arts, nature » dans ses lieux d'accueil.

➤➤ Il vous est donc demandé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'office de tourisme intercommunal du Sancy et le conseil général du Puy de Dôme qui récapitule les engagements de chacun sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'office de tourisme intercommunal du Sancy et le conseil général du Puy de Dôme qui récapitule les engagements de chacun sur ce dossier

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

101 MONTS DORE

101.2013.002 Animation du site Natura 2000 Monts Dore – Programmation 2014

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 06/01/2012), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Monts Dore ».

Le programme d'actions envisagé en 2014 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs des sites dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information des sites déjà publiés et des réunions ou événements thématiques.
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEt),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'utilisation de SUDOCO,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les évaluations d'incidences sur le massif du Sancy sont nombreuses du fait de l'attractivité du sommet du Massif central pour les manifestations sportives et de la taille même du site Natura 2000.

L'implication du SMPNRVA sur ce sujet couvre différentes phases :

- d'abord une veille sur le terrain assurée en 1^{er} lieu par les gardes-nature,
- une intervention auprès des porteurs de projets et, si nécessaire, leur accompagnement dans la définition de leur projet (parcours adapté de la manifestation sportive par exemple) assurés conjointement par les gardes-nature et les chargés de missions,
- la rédaction de l'avis dans le cadre de la procédure administrative,
- puis le suivi de la réalisation du projet sur le terrain, assuré majoritairement par les gardes nature.

Ce site emblématique d'Auvergne est également parmi le plus fréquenté par les visiteurs et les habitants (évalués à 160 000 sur les crête du Sancy), notamment aux beaux jours (15 mai - 15 octobre), au moment même où les troupeaux ovins et bovins occupent ces mêmes espaces d'estive. Ainsi, la conciliation des usages est indispensable au bon état de conservation des habitats et espèces visés par Natura 2000 ; cette conciliation passe par :

- l'information et la sensibilisation du grand public pour un comportement responsable,
- la canalisation de ce public sur les chemins par leur entretien (renvois d'eau, pose de fils guides, empièchement et emmarchement de passages érodés, fermeture de raccourcis, remplacement de barrières pour limiter la circulation motorisée, etc.) et la mise en place saisonnière ou permanente de panneaux d'informations,
- lorsque l'érosion des chemins devient trop importante et s'étend aux habitats naturels alentours, l'organisation de chantiers de restauration plus importants, s'imposent avec des financements ad hoc et souvent divers,
- l'accompagnement des bergers pour les passages de troupeaux dans des conditions difficiles (franchissement de routes par exemple, etc.),
- le suivi-évaluation des manifestations sportives.

Ces actions sont celles dévolues aux gardes-nature. Ils participent également activement aux suivis des espèces et habitats.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Un travail d'état des lieux des chemins a été conduit en 2012 sur le site par les gardes-nature. En 2013, un inventaire plus fin des dégradations est conduit. L'évaluation des travaux à conduire, leur hiérarchisation, leur programmation et le montage des dossiers pour les gros chantiers de restauration seront engagés ainsi que la réalisation des premiers petits chantiers d'entretien. En 2014, la poursuite du montage et le suivi des dossiers de chantiers importants de restauration seront menés tout comme la réalisation des petits chantiers suivants en partenariat avec la Communauté de Communes du Sancy, la plus concernée, le Conseil Général du Puy de Dôme pour sa compétence en lien avec le PDIPR et les RNN.

Un projet de restauration des milieux naturels fragiles sur le massif adventif a été retenu en 2012 dans le cadre de l'appel à projet de la « Stratégie Nationale en faveur de la Biodiversité ». Les travaux commenceront en 2013 et seront finalisés en 2014. L'équipe Natura 2000 et les gardes-nature, en particulier, seront conduits à avoir une présence accrue sur cette partie du site Natura 2000 et auprès des acteurs concernés afin d'informer sur la réalisation de ces travaux et leurs conséquences (absence de manifestations sportives en juin et septembre, passages des troupeaux, informations des visiteurs l'été, etc.).

La charge de travail pour assurer cette animation 2014 est ainsi évaluée à :

- 2 jours de coordination générale,
- 40 jours de chargé de mission Natura 2000,
- 5 jours de supervision de garde-nature expérimenté sur la restauration des cheminements et la hiérarchisation des travaux,
- 2 x 100 jours de gardes-nature saisonniers,
-

Le plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2014	Crédits ETAT	CREDITS FEADER 323 A
FR 830 1042MONT DORE	Frais de personnel	32 297,21 €	33 846,91 € (100%)	17 698,30 € (56%)	16 148,61 € (44%)
	Frais de structure (basé sur 2012)	1 549,70 €			

➤➤ Il vous est demandé :

- > . d'approuver ce programme opérationnel
- > . d'autoriser le Président

→ à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

→ à recruter le personnel nécessaire : deux gardes nature pour la période du 15 mai au 15 novembre 2014, rémunérés sur la base de l'indice brut 313 dans les conditions de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 2004.

DELIBERATION

Le Bureau approuve ce programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir et à recruter le personnel nécessaire énoncé dans le rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

101 MONTS DORES

101.2013.003 Signature d'un bail de location des locaux de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy avec la communauté de communes du massif du Sancy

RAPPORT

La communauté de communes du Massif du Sancy (CCMS) a acquis et aménagé un ancien hôtel dans le centre du bourg de Chastreix pour en faire « multiservice rural », projet partenarial regroupant la commune de Chastreix, l'Office du tourisme communautaire, la Poste, le Parc des Volcans *via* la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS), une entreprise privée et la CCMS.

Le rez de chaussée est occupé par une boulangerie/épicerie/restauration rapide (entreprise privée). Le premier étage sera occupé pour moitié (106,28 m²) par l'office du tourisme, la Poste et un point lecture. L'autre moitié étant dédiée à l'espace muséographique de la RNNCS. Le deuxième étage sera occupé par les bureaux de la RNNCS. L'ensemble destiné à la RNN représente une surface de 257,58 m² (soit 70,79% d'une surface totale des 1^{ier} et 2^{ème} de 363,86 m²).

Concernant l'utilisation de ces 257,58 m², il est prévu de signer une convention entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), future locataire pour le compte de la RNNCS, et la communauté de communes du Massif du Sancy, propriétaire du bâtiment.

Le loyer convenu est de 1386 euros mensuel non révisable. Cette somme a été calculée par rapport à la durée du remboursement des annuités de l'emprunt de la CCMS pour l'acquisition et l'aménagement du bâtiment.

Le bail pourra commencer à compter du 1^{ier} août 2013 pour un déménagement effectif prévu courant du mois d'août.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer une convention de location des locaux de la RNN Chastreix-Sancy avec la communauté de communes du Massif du Sancy dans les conditions définies ci-dessus.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer une convention de location des locaux de la RNN Chastreix-Sancy avec la communauté de communes du Massif du Sancy dans les conditions définies ci-dessus.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10.

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

101

MONTS DORES

101.2013.004 Signature d'une convention avec la commune de Chastreix afin d'assurer le fonctionnement (ménage, électricité, eau) des locaux de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy

RAPPORT

Durant l'été 2013, les bureaux et l'espace muséographique de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS) vont déménager vers le « multiservice rural » de Chastreix, ancien hôtel acquis par la communauté de communes du Massif du Sancy pour accueillir une boulangerie/épicerie, la Poste, l'Office du tourisme, les bureaux et l'espace muséographique de la réserve naturelle.

Le premier étage de ce bâtiment accueillera pour moitié la Poste / Office du tourisme et pour autre moitié l'espace muséographique de la RNNCS. Le deuxième étage accueillera les bureaux de la RNNCS.

Afin d'assurer le fonctionnement des premier et deuxième étages, il est envisagé un partenariat de mutualisation avec la commune de Chastreix, qui est le locataire pour le compte de la Poste et de l'Office de tourisme. Ce partenariat prendra la forme d'une convention, avec trois parties distinctes.

Le ménage

Afin d'assurer le ménage des premier et deuxième étages, il est envisagé :

- la mise à disposition d'une femme de ménage, personnel de la commune, pour une durée de 1 heure 30 minutes hebdomadaire afin d'effectuer le ménage de l'espace muséographique et des bureaux de la RNNCS sur la base d'une somme forfaitaire mensuelle de 100 €. la participation du SMPNRVA à la prise en charge des produits d'entretien à hauteur de 1/3 des coûts (soit une estimation d'environ 120 euros par an). Les 2/3 restants seraient pris en charge par la commune.

L'électricité

Comme le premier étage dispose d'un seul compteur électrique pour les deux locataires, il est convenu que la commune de Chastreix prendra en charge l'abonnement électrique, puis que la contribution financière sera répartie sur une base de 60% pour la commune et 40% pour le SMPNRVA (soit un montant estimé à 900 euros/an).

Le deuxième étage possédant un compteur électrique individuel, il sera évidemment à la charge de l'unique locataire, le SMPNRVA.

L'eau

Comme il y a un seul compteur d'eau pour le premier et deuxième étage, il est convenu que la SMPNRVA règlera une somme forfaitaire de 20 euros par an pour sa consommation d'eau.

Ce dispositif commencera à partir du 1^{er} aout 2013.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention sur le fonctionnement (ménage, électricité, eau) des locaux de la RNN Chastreix-Sancy avec la commune de Chastreix.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention sur le fonctionnement (ménage, électricité, eau) des locaux de la RNN Chastreix-Sancy avec la commune de Chastreix.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES
102 CEZALLIER

102.2013.003 Animation du site Natura 2000 Cézallier Nord et Cézallier Sud - programmation 2014

RAPPORT

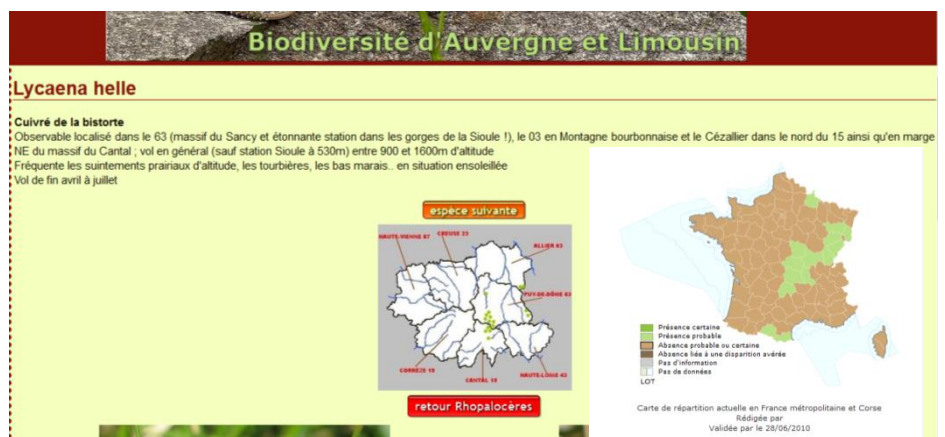
En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 07/02/2011), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB du « Cézallier Nord et Sud ».

Le programme d'actions envisagé en 2014 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur le bulletin d'information et des réunions ou événements thématiques.
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEt),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'utilisation de SUDOCO,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les sites de l'Artense, du Cézallier et des Tourbières du NE Cantalien ont une responsabilité au moins nationale vis-à-vis des populations de Cuivré de la Bistorte (et, a priori, en bon état de conservation), espèce considérée comme quasi menacée en France (UICN 2012).

Cartes de répartition du Lycaenehelle en France (source : INPN, MNHN, 2010) et en Auvergne (source : massif



central faune flore).

Nous proposons pour 2014 une étude sur le fonctionnement en métapopulation de cette espèce qui nous apporterait des éléments de réponse à leurs conditions de conservation. Nous avons échangé avec plusieurs chercheurs européens, expérimentés en la matière, et qui seraient disposés, bénévolement, à participer à l'encadrement et à l'analyse des données récoltées dans le cadre d'une étude « capture, marquage, re-capture ». Nous avons ciblé 2 entités sur 2 sites Natura 2000 pour assurer une meilleure transposabilité des résultats à l'ensemble des sites. L'équilibre budgétaire global de l'animation Natura 2000 en 2014 nous fait renoncer à l'une des entités sur le site du Cézallier.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

La charge de travail pour assurer cette animation 2014 est ainsi évaluée à :

- 2 jours de coordination générale,
- 30 jours de chargé de mission Natura 2000.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2014	Crédits ETAT	CREDITS FEADER 323 A
FR 830 1040-41 CEZALLIER NORD ET SUD	Frais de personnel	5 396 ,96 €	6 452,07 € (100%)	3 753,59 € (58%)	2 698,48 € (42%)
	Frais de structure (basé sur 2012)	1 055,11 €			

➤➤ Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.

DELIBERATION

Le Bureau approuve ce programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES
102 CEZALLIER

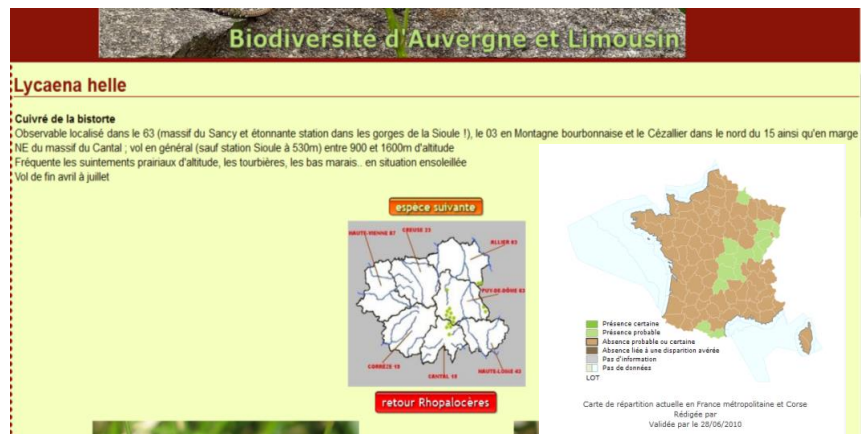
102.2013.004 Animation du site Natura 2000 tourbières Nord Est Cantalien - programmation 2014

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 11/04/2011), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Tourbières du Nord Est Cantalien ».

Le programme d'actions envisagé en 2014 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur le bulletin d'information et des réunions ou événements thématiques.
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEt),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'utilisation de SUDOCO,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.



Les sites de l'Artense, du Cézallier et des Tourbières du NE Cantalien ont une responsabilité au moins nationale vis-à-vis des populations de Cuivré de la Bistorte (et, a priori, en bon état de conservation), espèce considérée comme quasi menacée en France (UICN 2012).

Cartes de répartition du *Lycaena helle* en France (source : INPN, MNHN, 2010) et en Auvergne (source : massif central faune flore).

Nous proposons pour 2014 une étude sur le fonctionnement en métapopulation de cette espèce qui nous apporterait des éléments de réponse à leurs conditions de conservation. Nous avons échangé avec plusieurs chercheurs européens, expérimentés en la matière, et qui seraient disposés, bénévolement, à participer à l'encadrement et à l'analyse des données récoltées dans le cadre d'une étude « capture, marquage, re-capture ». Le site des Tourbières du NE Cantalien bénéficiera ainsi des résultats acquis en Artense et peut-être dans le Cézallier (RNN des Sagnes de la Godivelle).

Les MAEt arrivent en fin de contractualisation en 2014 sur les sites des Tourbières du NE Cantalien et des Zones Humides de Riom es Montagnes. Un bilan de l'état de conservation des habitats concernés par les surfaces contractualisées (comparées à des surfaces de même habitat non contractualisées) nous paraît indispensable afin d'ajuster au mieux les cahiers des charges des futures contractualisations. L'évaluation de l'évolution de l'état de conservation n'est envisageable qu'avec l'existence d'un état zéro, la cartographie CHANES n'ayant été faite sur les Zones Humides de Riom es

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Montagnes qu'en 2012, nous ne disposons d'aucun élément de référence sur ce site pour lequel le protocole devra être adapté. Il connaîtra également une forte animation agricole en 2013 puisque le Concours des Prairies fleuries y sera mené. Nous envisageons donc cette étude sur les 2 sites Natura 2000.

En 2014, le contexte budgétaire global de l'animation des sites Natura 2000 nous conduit à renoncer à la prestation initialement envisagée avec le CBN MC (qui gardera son expertise quant aux protocoles d'études) et à envisager de réaliser ce travail par l'acquisition de cette compétence (notamment en phytosociologie) en interne au SMPNRVA.

Sur ce site des Tourbières du Nord Est Cantalien, nous avons également envisagé une étude de diagnostic fonctionnel sur l'entité de Greil-Rascoupet, en vue de la réhabilitation de la tourbière en fin d'exploitation. Nous reportons également cette proposition pour des raisons d'équilibre budgétaire global.

En conséquence, la charge de travail pour assurer cette animation 2014 est évaluée à :

- 2 jours de coordination générale,
- 25 jours de chargé de mission Natura 2000,
- 20 jours de chargé d'études Natura 2000.

Le plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2014	Crédits ETAT	CREDITS FEADER 323 A
FR 830 1056 TOURBIERES NE CANTALIEN	Frais de personnel	7 691,91 €	9 241,61 € (100%)	5 395,65 € (58%)	3 845,96 € (42%)
	Frais de structure (basé sur 2012)	1 549,70 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président

→ à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

→ à recruter le personnel nécessaire : un chargé d'études Natura 2000 sur une partie de l'année en 2014. Ce recrutement fera l'objet d'un rapport ultérieur.

DELIBERATION

Le Bureau approuve ce programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, à signer les conventions à venir et à recruter le personnel nécessaire dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

103 ARTENSE

103.2013.001 Animation du site Natura 2000 Zones humides de la région de Riom Es Montagnes-programmation 2014

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 11/04/2011), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Zones Humides de la région de Riom Es Montagne ».

Le programme d'actions envisagé en 2014 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur le bulletin d'information et des réunions ou événements thématiques.
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEt),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'utilisation de SUDOCO,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les MAEt arrivent en fin de contractualisation en 2014 sur les sites des Tourbières du NE Cantalien et des Zones Humides de Riom es Montagnes. Un bilan de l'état de conservation des habitats concernés par les surfaces contractualisées (comparées à des surfaces de même habitat non contractualisées) nous paraît indispensable afin d'ajuster au mieux les cahiers des charges des futures contractualisations. L'évaluation de l'évolution de l'état de conservation n'est envisageable qu'avec l'existence d'un état zéro, la cartographie CHANES n'ayant été faite sur les Zones Humides de Riom es Montagnes qu'en 2012, nous ne disposons d'aucun élément de référence sur ce site pour lequel le protocole devra être adapté. Il connaîtra également une forte animation agricole en 2013 puisque le Concours des Prairies fleuries y sera mené. Nous envisageons donc cette étude sur les 2 sites Natura 2000.

En 2014, le contexte budgétaire global de l'animation des sites Natura 2000 nous conduit à renoncer à la prestation initialement envisagée avec le CBN MC (qui gardera son expertise quant aux protocoles d'études) et à envisager de réaliser ce travail par l'acquisition de cette compétence (notamment en phytosociologie) en interne au SMPNRVA.

En conséquence, la charge de travail pour assurer cette animation 2014 est évaluée à :

- 2 jours de coordination générale,
- 15 jours de chargé de mission Natura 2000,
- 30 jours de chargé d'études Natura 2000.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2014	Crédits ETAT	CREDITS FEADER 323 A
FR 830 1060 ZH RIOM ES MONTAGNE	Frais de personnel	7 628,81 €	9178,51 € (100%)	5 364,10 € (58%)	3 814,41 € (42%)
	Frais de structure (basé sur 2012)	1 549,70 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président
 - à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
 - à recruter le personnel nécessaire : un chargé d'études Natura 2000 sur une partie de l'année en 2014. Ce recrutement fera l'objet d'un rapport ultérieur.

DELIBERATION

Le Bureau approuve ce programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions, à venir à recruter le personnel nécessaire dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES 103 ARTENSE

103.2013.002 Animation du site Natura 2000 Artense – programmation 2014

RAPPORT

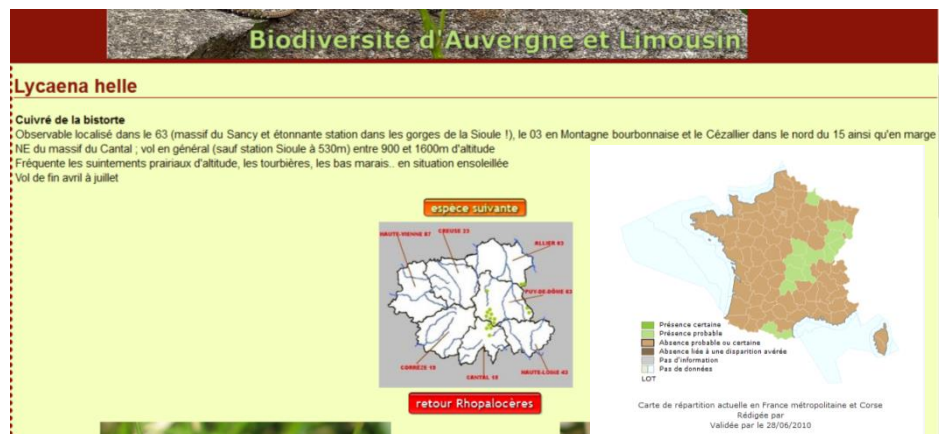
En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 09/02/2011), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB del'« Artense ».

Le programme d'actions envisagé en 2014 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur le bulletin d'information et des réunions ou événements thématiques.
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEt),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'utilisation de SUDOCO,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les sites de l'Artense, du Cézallier et des Tourbières du NE Cantalien ont une responsabilité au moins nationale vis-à-vis des populations de Cuivré de la Bistorte (et, a priori, en bon état de conservation), espèce considérée comme quasi menacée en France (UICN 2012).

*Cartes de répartition du *Lycaena helle* en France (source : INPN, MNHN, 2010) et en Auvergne (source : massif central faune flore).*



Nous proposons pour 2014 une étude sur le fonctionnement en métapopulation de cette espèce qui nous apporterait des éléments de réponse à leurs conditions de conservation. Nous avons échangé avec plusieurs chercheurs européens, expérimentés en la matière, et qui seraient disposés, bénévolement, à participer à l'encadrement et à l'analyse des données récoltées dans le cadre d'une étude « capture, marquage, re-capture ». Nous avons ciblé 2 entités sur 2 sites Natura 2000 pour assurer une meilleure transposabilité des résultats à l'ensemble des sites. L'équilibre budgétaire global de l'animation Natura 2000 en 2014 nous fait renoncer à l'une des entités sur le site du Cézallier. Ainsi, nous proposons de n'étudier que l'entité de Sougeat-la-Souze en Artense sur laquelle nous avons la maîtrise foncière et de gestion, si des interventions sont à envisager par la suite. Le contexte des différentes stations de Cuivré de la Bistorte sur cette entité et la mosaïque paysagère nous laissent présumer des hypothèses d'une part de fragmentation et d'autre part de connexion.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Les prestations concernent d'une part la réalisation du protocole sur le terrain pour les captures et marquages des individus qui nécessitent un savoir-faire et une bonne connaissance de l'espèce et d'autre part, le coût des analyses génétiques pour mieux analyser le fonctionnement en méta-population. Elles s'élèvent réciproquement à un montant de 6000 euros pour le terrain et de 1200 euros pour les analyses génétiques.

La charge de travail pour assurer cette animation 2014 est ainsi évaluée à :

- 2 jours de coordination générale,
- 15 jours de chargé de mission Natura 2000,
- 30 jours de chargé d'études Natura 2000.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2014	Crédits ETAT	CREDITS FEADER 323 A
FR 830 1039 ARTENSE	Frais de personnel	7628,81 €	16 378,51 € (100%)	8 964,10 € (55%)	7 414,41 € (45%)
	Prestations d'études	7 200 €			
	Frais de structure (basé sur 2012)	1 549,7 €			

➤➤ Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président
 - à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
 - à passer commande pour les prestations
 - à recruter le personnel nécessaire : un chargé d'études Natura 2000 sur une partie de l'année en 2014. Ce recrutement fera l'objet d'un rapport ultérieur.

DELIBERATION

Le Bureau approuve ce programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, et à signer les conventions à venir, à passer commande pour les prestations et à recruter le personnel nécessaire dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

13. LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES
133 ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES
133.2013.006 Nomination d'un représentant à la CLE du SAGE Dordogne amont

RAPPORT

L'arrêté interdépartemental du 15 avril 2013 a fixé le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de la Dordogne amont des sources à Limeuil. L'étape suivante de la procédure réglementaire dont relève ce SAGE est la constitution de la commission locale de l'eau (CLE).

La commission locale de l'eau (CLE), qui réunira tous les acteurs de l'eau du territoire concerné (représentants des collectivités locales, des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles, des associations, de l'Etat et de ses établissements publics) sera chargée de piloter l'élaboration du SAGE. La composition de la CLE du SAGE Dordogne amont a été définie par les préfets des départements concernés, en tenant compte de la proposition faite par le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR). Un siège a été attribué au PNRVA.

➤➤➤ Il vous est demandé de nommer un représentant du Parc au sein du collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux de la CLE du SAGE Dordogne amont.

DELIBERATION

Le Bureau propose de nommer Monsieur Daniel Chevaleyre comme représentant au sein de la CLE SAGE Dordogne Amont. Le cas échéant, si ce dernier n'est pas en mesure d'assurer cette représentation car il l'assumait déjà pour le Conseil Général du Cantal, il sera proposé à Monsieur Gérard Marion de prendre sa place.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE
184 Visiteurs et pratiquants loisirs PN
184.2013.001 La ronde des lacs

RAPPORT

La Ronde des Lacs est une randonnée VTT ouverte à tous, organisée depuis 16 ans par l'association Sommets et Lacs VTT sur le secteur d'Aydat- Chaîne des Puys. Cette manifestation est depuis très longtemps suivie et accompagnée par le Parc (conseils sur les itinéraires, dotations). Sont proposés plusieurs itinéraires VTT :

- La découverte : 25 km
- La complète : 46 km + Roche romaine (+de 5 km)
- L'experte : 66 km + Lac Pavin (+ 12km)

1000 à 1200 participants attendus, 70 à 80 bénévoles.

Les organisateurs de cette manifestation se sont engagés dans la démarche Parc vers une organisation éco-responsable de cet événementiel. L'ensemble des critères obligatoires de la grille d'évaluation du Parc est mis en œuvre.

Cette manifestation peut donc bénéficier de la mention « Manifestation partenaire du Parc. »

PLAN D' ACTIONS 2013-2015

Manifestation organisée	La Ronde des Lacs
Type de manifestation	Randonnée VTT ouverte à tous
Site internet	www.slvtt.com
Date manifestation	1 ^{er} septembre 2013
Nombre de participants	1000 à 1200
Nombre de bénévoles	70 à 80
Secteur du parc concerné	Chaîne des Puys Accueil sur la commune d'Aydat
Budget	22 270€- Aucun soutien financier
Validation de l'itinéraire par les services du Parc	Oui

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Actions à mettre en place	Critères du référentiel	Réponse de l'organisateur
Utiliser de la vaisselle recyclable ou recyclé ou durable et mettre en place les Ecocup	Limiter l'utilisation de vaisselle jetable, favoriser le dur ou le recyclable/recyclé	2013 : achat de gobelets cartons écologiques (marque THOUY) recyclables (bac jaune) 2013 : L'eau est fournie aux concurrents à l'aide de jerricans (eau du réseau) pour remplir leurs gourdes ou leurs sacs à eau. Nous n'utilisons plus de bouteilles plastiques.
	Favoriser l'utilisation de gourdes individuelles pour les participants et limiter l'eau en bouteilles plastiques	
Mettre un lien sur le site internet de l'association vers la plateforme www.auvergne-mobilite.fr	<p>Informé et inciter à l'utilisation des transports en commun</p> <p>Inciter au covoiturage</p>	<p>2013 : Sur la page de la Ronde des Lacs. Nous mettons 3 liens pour inciter les concurrents au covoiturage et aux transports en commun.</p> <p>http://www.auvergne-mobilite.fr/ http://www.covoiturageauvergne.net/ http://www.covoiturage.com/</p>
Modifier le parcours d'une année sur l'autre	L'organisation s'engage à ne pas utiliser les secteurs identifiés comme sensibles plus de deux ans de suite	Nous modifions le parcours tous les ans, A notre connaissance la Ronde des Lacs 2013 n'empruntent pas de secteurs identifiés comme sensibles. Cependant pour nous en assurer, nous allons faire passer les parcours prévus au garde nature Mr ERARD.
Imprimer tous les documents de communication de manière éco-responsable	Si impression, privilégier le label Imprim'Vert	C'est le cas depuis l'édition 2012. Nos impressions sont réalisées par l'imprimerie Pyramide sur papier PEFC et label Imprim'Vert depuis juin 2012
	Favoriser l'utilisation du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement	

Bilan :

Tous les critères obligatoires du référentiel Parc seront remplis dès l'édition 2013. **La Ronde des Lacs peut donc bénéficier de la mention « manifestation partenaire du Parc ».**

➤➤➤ Il vous est proposé de valider l'obtention de la mention « Manifestation partenaire du Parc » et d'autoriser le Président à signer le diplôme correspondant

DELIBERATION

Le Bureau valide l'obtention de la mention « Manifestation partenaire du Parc » et autorise le Président à signer le diplôme correspondant.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 **TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE**
187 **PROF TOURISME ET LOISIRS PN**
187.2013.004 Valorisation d'itinéraires de randonnée valorisant les patrimoines du Parc

RAPPORT

Le syndicat mixte du PNRVA a travaillé à la mise en place de 2 boucles équestres itinérantes :

- Le circuit Dômes-Sancy- 180 km- 6 à 7 jours de randonnée sur Chaîne des Puys-Massif du Sancy et Cézallier,
- Le circuit Cézallier-Limon- 120 km- 4 jours de randonnée sur Cézallier/Artense et plateau du Limon.

Chaque circuit est doté d'un réseau de relais équestres et a fait l'objet d'un document de promotion édité par Chamina en étroite partenariat avec les services du Parc qui ont fourni l'ensemble de l'information.

Afin de compléter l'information touristique sur les pistes de tourisme équestre d'Auvergne, le Comité Régional de Tourisme Equestre (CRTE) recense tous les itinéraires équestres.

Ce projet a pour but de diffuser gratuitement les informations nécessaires à l'organisation de randonnées équestres sur un nouveau site Internet.

Ainsi, les itinéraires pourront être téléchargés de deux façons :

- En données GPX afin que les cavaliers puissent naviguer avec leur GPS ou Smartphones.
- En fichiers PDF imprimables. Le CRTE a obtenu les droits de diffusions des cartes IGN au 1 :25000°. Les tracés seront reportés sur les fonds de cartes et des pictogrammes indiqueront des points précis du parcours. A savoir : points d'eau, passages dangereux, parkings, vétérinaires, maréchaux ferrants, hébergements, éventuellement points de vue...

Enfin, les hébergements figureront également sur le site.

Le CRTE nous sollicite donc pour la mise à disposition de nos données relatives aux circuits Dômes-Sancy et Cézallier-Limon.

Un bilan a été fait quant au stock de guides équestres restant :

- 24 pour le guide Dômes-Sancy qui date de 1999
- 374 pour le guide Cézallier-limon qui date de 2006

Nous pourrions mettre à disposition les données relatives au circuit Dômes-Sancy et demander au CREA de mettre en évidence sur le site internet l'existence du circuit Cézallier-Limon avec référence au guide équestre correspondant. Nous pourrions cesser la vente du guide équestre Cézallier-Limon d'ici 4 à 5 ans, terme à partir duquel le CRTE pourrait alors avoir accès aux données relatives à ce circuit.

Quoiqu'il en soit il faudra qu'il y ait une convention CRTE Auvergne /SMPNRVA.

>>> Il vous est proposé :

- > **de mettre à disposition l'ensemble des informations (tracé et réseau de relais équestres) relatives au circuit Dômes-Sancy,**
- > **d'autoriser le président à signer l'autorisation de diffusion de ces données,**
- > **de demander au CRTE de mettre en évidence sur son site internet l'existence du circuit Cézallier-Limon.**

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Le Bureau autorise la mise à disposition de l'ensemble des informations (tracé et réseau de relais équestres) relatives au circuit Dômes-Sancy, le président à signer l'autorisation de diffusion de ces données, et à demander au CRTE de mettre en évidence sur son site internet l'existence du circuit Cézallier-Limon.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

19. REVITALISATION TERRITORIALE 193 ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

193.2013.004 Projet de coopération communale avec la commune de Mascota (Mexique)

RAPPORT

A l'issue de la mission préparatoire à un projet de PNR mené en août 2012 par Roger GARDES et Christine MONTOLROY à la demande de la fédération nationale des Parcs naturels régionaux, des contacts ont été établis avec une commune du secteur concerné, MASCOTA, en vue de réfléchir à la mise en place d'un jumelage avec une commune du Parc.

Les caractéristiques de cette commune sont:

Population	8801 habitants
Altitude	1240 mètres
Température minimale	6.1°C
Température maximale	29.3°C
Ressources économiques	Bétail, cultures, commerce, tourisme.

Située dans une vallée au nord-est de l'état de Jalisco, à 98 km de Puerto Vallarta, Mascota jouit d'un climat tempéré et sec la moitié de l'année (hiver et printemps) et d'un climat chaud et humide l'autre moitié (été et automne).

Au delà de la commune, la municipalité couvre un territoire de 1570 km² qui oscille entre 580 et 2660 mètres d'altitude. Elle est voisine des communes de Puerto Vallarta, San Sebastian del Oeste et Talpa de Allende. Plus de la moitié de la municipalité se trouve dans la région montagneuse de Sierra Madre Occidentale, le reste étant composé de plaines et de demi-plaines. De nombreuses rivières traversent le territoire, les principales étant la Mascota et la Talpa. Les forêts couvrent plus de 78% du territoire et abritent une flore et une faune des plus diverses. Les voies de communication y étant développées, les activités telles que l'agriculture, l'exploitation des mines et le tourisme ont pu être développées. Enfin, comme tous les moyens de télécommunication et tous les soins sont à disposition, Mascota est une municipalité qui mérite d'être découverte.

Il est évident qu'un certain nombre de points communs peut être établi avec une commune de notre territoire classé.

Leurs motivations, étudiées entre la commune et l'intercommunalité à laquelle elle appartient (JISCO) consistent à développer des échanges d'informations et d'analyses sur les points suivants (en gardant toujours en tête l'idée d'interculturalité):

- > Zone urbaine et zone rurale : différences et conséquences.
- > Les ressources locales comme enjeu économique : comment mettre en valeur et commercialiser les spécialités ?
- > Exister dans un Parc Naturel Régional : quels avantages pour le respect et la protection de l'environnement ?
- > Comment utiliser les nouvelles technologies, en particulier alternatives et écologiques, dans la gestion du traitement des eaux usagées et le tri des ordures ? Comment mettre de nouvelles pratiques en œuvre afin d'économiser l'énergie ?
- > Quel est le rôle joué par les maires et les administrations locales et régionales dans la gestion d'un Parc Naturel Régional ? Comment les gouvernements locaux sont-ils impliqués dans la mise en place et la multiplication des différentes mesures ?
- > Spécificités culturelles : favoriser les échanges. Comment ? Pourquoi ? Avec quels moyens ?
- > Ils sont également ouverts à d'autres propositions.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ils ont d'ores et déjà sélectionné des communes qui les intéressent et qui sont, par ordre de préférence: Châtel Guyon, Orcines, Volvic, Riom et Murat.

Ce projet de jumelage transitant par l'intermédiaire du Parc des volcans dont une délégation repartira au Mexique en novembre prochain, sur le projet de PNR, toujours à la demande de la fédération des PNR et de l'association française de développement (AFD) qui finance la mission, il semblait important d'en parler en Bureau et de solliciter votre accord pour que le Président amorce des rapprochement avec les communes pressenties au nom du Parc même si ce dernier ne sera qu'un facilitateur in fine.

➡➡ Votre accord est sollicité.

DELIBERATION

Le Bureau valide la proposition du Président, un courrier sera donc envoyé aux 5 communes ciblées, afin de les informer de la démarche et de les solliciter dans le cadre d'un possible futur jumelage avec Mascota au Mexique.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

- 19. REVITALISATION TERRITORIALE**
193 ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES
193.0213.005 Signatures de conventions « Communes partenaires »

RAPPORT

Au regard du reclassement attendu du Parc des Volcans d'Auvergne pour la période 2013>2025, le Bureau syndical du Parc a approuvé le 30 janvier 2013 le principe qu'une **nouvelle convention de partenariat** soit proposée à des Communes du Puy-de-Dôme et du Cantal, s'agissant de Communes :

- . qui ne font pas partie du Parc, mais qui sont contigües ou très proches géographiquement de celui-ci
- . qui souhaitent créer ou maintenir des liens avec le Syndicat mixte du Parc.
- . qui ne sont pas et ne seront pas adhérentes du Syndicat mixte du Parc

Pour faire suite à cette décision, 23 Communes ont reçu la proposition d'adopter cette nouvelle convention.

10 Communes se sont déclarées dernièrement comme candidates à ce statut à savoir :

Département du Puy de Dôme :

Augnat, le Crest, la Roche-Blanche, Tauves, Saint-Diery.

Département de la Haute-Loire

Blesle

Département du Cantal :

Auzers, Coltines, Neussargues-Moissac, Ussel

3 nouvelles communes se sont déclarées candidates :

nom des Communes	date de délibération de leur conseil municipal
Durtol	10/04/2013
Vodable	06/04/2013
Blanzat	28/03/2013

➤➤➤ Il vous est proposé :

- > d'autoriser le Président à signer les conventions avec chacune des Communes nommées ci-dessus. Ces conventions prendraient effet au 1^{er} juillet 2013.
- > d'engager auprès d'elles l'appel à contribution financière tel que prévu dans le cadre de ces conventions et calculé au prorata de l'année en cours.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer les conventions avec chacune des Communes nommées ci-dessus. Ces conventions prendraient effet au 1^{er} juillet 2013. Il autorise l'engagement auprès d'elles de l'appel à contribution financière tel que prévu dans le cadre de ces conventions et calculé au prorata de l'année en cours.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

- 30. OUTILS TRANSVERSAUX**
300 CHARTE & PROGRAMME D' ACTIONS DU SMPNRVA
300,2013,001 Adhésions des collectivités sur les nouveaux collèges issus des statuts réformés approuvés lors de la révision de la charte 2013/2025

RAPPORT

En application anticipée des nouveaux statuts (article 4) qui seront déclinables dès la publication du décret de renouvellement de classement du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, plusieurs collectivités ont délibéré pour exprimer leur adhésion au Syndicat Mixte de portage du Parc.

A la date du 27 juin, nous recensons ainsi :

Collège des villes et agglomérations portes

Communauté d'agglomération : Clermont-communauté

Collège des établissements publics de coopération intercommunale

Pour le département du Cantal :

- Communauté de communes du pays de Salers
- Communauté de communes du pays de Massiac
- Communauté de communes du pays de Pierrefort-Neuvéglise
- Communauté de communes de Sumène-Artense
- Communauté de communes de Bort-Lanobre-Beaulieu
- Communauté de communes Cère et Goul
- Communauté de communes du Pays de Murat

Pour le département du Puy de Dôme :

- Communauté de communes Volvic Sources et Volcans
- Communauté de communes de Sancy- Artense
- communauté de communes du Massif du Sancy

➡➡ Il vous est demandé de valider ce rapport.

DELIBERATION

Le Bureau valide le rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

OUTILS TRANSVERSAUX

304

STRATEGIE MARQUE PARC

304.2013.003

Demande de financements pour l'accompagnement des entreprises touristiques, agricoles et artisanales du territoire Parc engagées dans la Marque Parc et le volet 2 de la CETD

RAPPORT

Pour accompagner les entreprises touristiques, agricoles et artisanales du territoire, le Syndicat mixte du Parc propose deux démarches :

- d'une part, le volet 2 de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces protégés, permettant aux prestataires de s'engager dans une démarche de progrès basée sur les trois piliers du développement durable : environnemental, social et économique.
- d'autre part, la Marque Parc, qualifiant un niveau de prestation pour l'accueil, les produits et les savoir-faire. Les prestataires bénéficiant de la Marque Parc s'engagent également dans une démarche de progrès pour continuer à améliorer leurs pratiques.

Le Syndicat mixte du Parc souhaite mettre à la disposition de ces deux types de prestataires des outils pour les accompagner dans leur démarche de progrès mais aussi pour sensibiliser leur clientèle aux enjeux du développement durable. Différentes filières pourront être accompagnées : tourisme (hébergement, restauration, sites de visite), éducation (tourisme éducatif), agriculture (agriculteurs, producteurs, pâtisseries). Voici pour l'année 2013 une présentation rapide des outils d'accompagnement que le Parc souhaiterait développer.

A noter : Certains outils pourront être communs aux prestataires engagés dans le volet 2 de la CETD et ceux marqués Parc : outils de sensibilisation, néanmoins, certains outils seront obligatoirement différents :

- Pour les prestataires engagés dans la Marque Parc : communication sur le niveau de prestation et les valeurs de la marque Parc - Utilisation du logo Accueil, produit et savoir-faire du Parc des Volcans
- Pour les prestataires engagés dans la démarche Volet 2 : communication sur les engagements seulement (pas sur un niveau de qualité) - Utilisation du logo Europarc

Accompagnement des entreprises dans leurs pratiques

- Elaboration d'un kit de communication à destination des prestataires engagés dans le volet 2 de la CETD - **Création d'un logo ou visuel identitaire**

- Mise en place d'outils pour permettre aux entreprises une meilleure gestion des déchets dans leur établissement - **Fiches « Gestion des déchets »** (11 fiches A4 * 4 exemplaires)

- **Remise officielle des diplômes Volet 2 CETD** en présence des prestataires engagés dans la démarche, des élus de la Commission de Qualification de l'offre du Parc mais également des partenaires

Mise en place d'outils de sensibilisation et de communication à destination des clientèles

- **Outils sur le Parc**

- Pour mettre en avant cette démarche Tourisme durable et pour inciter les visiteurs à avoir un comportement respectueux du développement durable, le Syndicat mixte édite un **livret de découvertes** en lien avec le projet de territoire et les spécificités patrimoniales du Parc des Volcans d'Auvergne. L'objectif est d'alterner habilement entre information concrète recherchée par le lecteur (sites à visiter, prestataires marqués Parc, sélection de randonnées favorisant un tourisme diffus...) et

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

messages de sensibilisation que l'on souhaite faire passer (tourisme durable, mobilités douces, respect de l'environnement...).

- Outils de sensibilisation à destination des pratiquants d'un tourisme de nature et de découverte : le **Nature en poche**. Ce document tête-bêche se compose de deux parties distinctes : la première partie permettant d'avoir une meilleure connaissance des paysages, de la richesse floristique et faunistique des milieux mais aussi de l'importance des activités traditionnelles ; la seconde partie s'attachant à répondre, de façon humoriste, à toutes ces questions que peuvent se poser les visiteurs, et les incitant à avoir un comportement respectueux dans ces milieux parfois fragiles et protégés.

- Outils thématiques

- **Fiches éco-geste** : cet outil permet aux prestataires d'inciter, de façons pédagogiques et ludiques, aux bons gestes du quotidien pour préserver l'environnement. Afin de répondre aux différents publics, il est décliné sous différents formats (affiche, chevalet, carte postale...).

- **Sac à dos « Curieux de nature »** : le principe est de réunir du matériel et de la documentation invitant les hôtes à partir en balade découverte nature. Il s'adresse à un large public de personnes non initiées et tout particulièrement aux familles avec enfants. Cet outil est une déclinaison sur notre territoire de celui mis en place par Cévennes Ecotourisme.

- **Mise à jour des malles Panda** : WWF et le syndicat mixte du Parc mettent à la disposition de chaque gîte Panda une malla pédagogique permettant à leur clientèle de mieux connaître les patrimoines du Parc. Une mise à jour de ces malles est nécessaire (guide, carte IGN, jumelles...).

- **Support engagement** (livret d'accueil, affichettes) : chaque prestataire/producteur engagé aux côtés du Syndicat mixte du Parc peut communiquer sur ces engagements. Un groupe de travail leur sera proposé pour travailler ensemble sur les messages à faire passer à leur clientèle. Un support sera issu de ce travail collectif.

- **Étiquettes / supports adhésifs** : Chaque produit ou savoir-faire bénéficiant de la marque Parc doit être identifié. Des étiquettes sont donc éditées et adaptées à chaque produit ou savoir-faire.

Budget prévisionnel

Nature de la dépense 2013	Prestation	Montant HT
Accompagnement dans les pratiques		
Kit de communication décliné pour les établissements engagés dans le volet 2 - Création d'un logo ou visuel identitaire	1 version téléchargeable - PAO	300,00€
Fiche Gestion des déchets (11 fiches A4 * 4 exemplaires)	PAO	400,00€
Journée Remise officielle des diplômes Volet 2 CETD	Invitations : PAO +	100,00€
	impression	24,24€
	20 cadres pour diplôme	260,80€
Sensibilisation et communication		
- Outils sur le Parc		
Livret de découvertes du Parc 50 000 ex. en français	PAO	1 318,00€
	Impression	15 776,00€
	Traduction	39,00€
Nature en poche : 25 000 ex. en français 5 000 ex. en anglais	PAO	700,00€
	Impression	3 965,00€
- Outils thématiques		
Outils « écogestes » : conception et impression dont fiche anglaise Quantité variable selon les supports	PAO	100,00€
	Impression	1 161,00€
Sac à dos « curieux de nature » 10 exemplaires x 250€ le sac	Sac à dos, ouvrages thématiques, jumelles, topoguides...	2 500,00€
Mise à jour des malles Panda (Contenu à voir selon prestataire)	Ouvrages thématiques, jumelles, topoguides...	1 500,00€

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Support engagement (livret d'accueil, affichettes) / pas d'impression	PAO + 70 supports	150,00€ 294,70€
Etiquettes / supports adhésifs	Impression	2 072,00€
TOTAL		30 660,74€

Plan de financement prévisionnel

Financiers	Montants
CG63	1 175,00€
LEADER	8 116,02€
autofin. SM PNRVA	21 369,72€
TOTAL TTC	30 660,74€

➤➤ Il vous est demandé d'autoriser le Président à solliciter les crédits correspondants auprès des financeurs.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à solliciter les crédits correspondants auprès des financeurs.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX
401 RESSOURCES HUMAINES

401,2013,026 Recrutement d'un animateur saisonnier dans le cadre de la convention avec l'office du tourisme du Pays de Murat

RAPPORT

La convention de partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Murat, qui s'est achevée le 30 octobre 2012, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2013 par décision du Bureau en date du 15 mars 2013.

Dans le cadre de cette convention il est prévu le recrutement, par le SMPNRVA, d'un saisonnier sur une période de 2 mois, sur juillet-août, pour renforcer l'équipe de l'office de tourisme du Pays de Murat.

Le contrat portera sur 5 jours à raison de 7 heures/jour avec 4 jours de congés à prendre sur les 2 mois.

Pour la saison 2013, il est souhaitable que cette personne soit recrutée sur un profil d'animateur environnement de façon à assurer :

- les sorties prévues dans le cadre des Explosives du Parc à partir de la Maison de la Pinatelle à Chalinargues (2 jours/semaine)
- des missions d'accueil et d'animation à partir de la Maison du tourisme et du Parc des Volcans d'Auvergne- partie office de tourisme- à Murat (3 jours/semaine).

Le recrutement et l'organisation du planning de travail seront élaborés en partenariat SMPNRVA/ Office de tourisme Pays de Murat.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le recrutement d'un animateur saisonnier sur la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 août 2013 dans les conditions exposées dans ce rapport et sur la base de l'Indice Brut 313 dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le recrutement d'un animateur saisonnier sur la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 août 2013 dans les conditions exposées dans ce rapport et sur la base de l'Indice Brut 313 dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40.

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401,2013,027 Embauche d'un chargé d'étude pour la rédaction des plans de gestion des Réserves Naturelles Nationales du Rocher de la Jaquette et des Sagnes de La Godivelle

RAPPORT

Le Ministère de l'Ecologie prévoit que chaque Réserve naturelle nationale soit dotée d'un plan de gestion, programme d'actions sur 5 ans. Les plans de gestion des Réserves naturelles des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette sont aujourd'hui arrivés à échéance, ils nécessitent d'être actualisés. L'Etat a confié au Syndicat mixte du Parc des Volcans cette mission.

Afin de finaliser la rédaction des plans de gestion engagée en 2013, il vous est proposé d'embaucher un chargé d'étude pour une durée de 3,5 mois.

Cette dépense est prise en charge intégralement par le Ministère de l'Ecologie sur le budget 2013 des Réserves naturelles des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette.

➤➤ Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de chargé d'étude contractuel à la Réserve Naturelle de La Godivelle pour une période de 3,5 mois à répartir sur les mois d'août à Décembre 2013 sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3 2°, de la loi du 26 janvier 1984.

DELIBERATION

Le Bureau autorise la création d'un poste de chargé d'étude contractuel à la Réserve Naturelle de La Godivelle pour une période de 3,5 mois à répartir sur les mois d'août à Décembre 2013 sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3 2°, de la loi du 26 janvier 1984.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40.

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401,2013,028 Prolongation contrat poste « Communication territoriale partenariale »

RAPPORT

Lors de la séance du 21 Juin 2012, vous avez décidé de créer un poste contractuel d'une durée de un an qui s'achève le 31 Août prochain, afin de renforcer la mission communication, notamment sur la finalisation de la refonte de l'identité visuelle et la conception de nouveaux outils de communication et l'animation territoriale.

Les besoins en appropriation de l'équipe et des élus vis-à-vis de ces nouveaux outils demeurent importants et justifieraient la continuité de ce renfort sur une période de 4 mois jusqu'à fin 2013 afin de finaliser l'opération de refonte stratégique et opérationnelle de la communication Parc.

➔➔ Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser la création de ce contrat à durée déterminée de 4 mois, à compter du 1^{er} septembre 2013, à l'indice brut 458 pour remplir les missions décrites ci-dessus et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Le Bureau autorise la création de ce contrat à durée déterminée de 4 mois, à compter du 1^{er} septembre 2013, à l'indice brut 458 pour remplir les missions décrites ci-dessus et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX
401 RESSOURCES HUMAINES
401,2013,029 Décharge d'activité d'un agent du Parc

RAPPORT

Madame Martine TEUMA, est en décharge totale d'activités auprès du syndicat CGT depuis le 1^{er} Avril 2009. Une nouvelle convention a été signée avec la CGT pour la période du 1^{er} Avril 2013 au 31 Mars 2014.

Afin d'assurer le remplacement de cet agent, il convient de prolonger le contrat à durée déterminée qui prend fin le 30 Juin 2013.

➤➤ Il vous est par conséquent demandé d'autoriser le Président à créer un poste de contractuel pour assurer son remplacement pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 Mars 2014, et rémunéré à l'indice brut 405 dans le cadre de la loi du 26 janvier 1984 art.3-1.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à créer un poste de contractuel pour assurer son remplacement pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 Mars 2014, et rémunéré à l'indice brut 405 dans le cadre de la loi du 26 janvier 1984 art.3-1.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40.

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401,2013,030 Prolongation du contrat de remplacement après congé longue maladie

RAPPORT

Au cours de sa réunion du 17 juin 2012, le Bureau du Parc des Volcans a autorisé le Président à recruter une assistante aux Ressources Humaines en remplacement d'un agent titulaire en poste (Mademoiselle Stéphanie MIGNOT) en congé longue maladie.

Lors de la dernière réunion du bureau du 15 mars 2013, il a de nouveau été accordé la prolongation du remplacement pour une durée de 6 mois durant le temps partiel thérapeutique à 50 % de Stéphanie MIGNOT allant jusqu'au 18 septembre 2013.

Cet agent titulaire devrait reprendre son activité à temps plein à compter du 19 septembre 2013.

La période d'octobre à décembre est, pour le service des Ressources Humaines, un intervalle avec une charge de travail plus importante.

En effet, c'est à ce moment là que le service doit produire le budget primitif RH. De plus, l'agent remplaçant dans le cadre des missions confiées, a mis en place le plan de formation du Syndicat Mixte 2013.

Pour assurer la continuité de ce projet en 2014 et effectuer la récolte des besoins individuels en formation en fin d'année, une période de tuilage entre Stéphanie MIGNOT et l'agent remplaçant est nécessaire.

Afin de reprendre dans des conditions optimales après son congé maladie et pour le bon fonctionnement du service, il vous est demandé de prolonger ce contrat de remplacement jusqu'au 31 décembre 2013.

➤➤➤ Il vous est donc proposé d'autoriser cette prolongation de contrat à l'agent remplaçant à compter du 19 septembre 2013 jusqu'au 31 décembre 2013 sur la base de l'indice brut 382 et dans les conditions de l'article 3 1° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Le Bureau autorise cette prolongation de contrat à l'agent remplaçant à compter du 19 septembre 2013 jusqu'au 31 décembre 2013 sur la base de l'indice brut 382 et dans les conditions de l'article 3 1° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40.

GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401,2013,031 Demande de subvention Leader pour l'animation de la stratégie candidature UNESCO Chaîne des Puys

RAPPORT

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a participé activement à l'élaboration du dossier de candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne à l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial, plus particulièrement au titre du plan de gestion, et ce depuis 2007.

Le dossier de candidature est maintenant en phase d'évaluation internationale par l'Unesco, après avoir été présenté par la France dès le mois de Janvier 2013.

Depuis 2012, le Conseil Général, le Parc et les collectivités locales ont souhaité engager les actions du plan de gestion. Le Conseil général, porteur du projet, a donc confié au Parc des Volcans les missions suivantes, pour les années 2012 et 2013

1. Accompagner le Conseil général pour le portage et l'évaluation de la candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne :

Le PNRVA poursuivra le travail mené avec l'équipe projet du Conseil général, notamment si des éléments complémentaires étaient à fournir sur des questions de protection et de valorisation. Dans le cadre du portage institutionnel du dossier, il participera si nécessaire à des rencontres locales, nationales et internationales, comme à l'organisation des visites sur site des différents experts de l'UICN et de l'UNESCO et à les accompagner.

2. Sensibiliser les différents intervenants sur le périmètre du bien à la prise en compte du plan de gestion :

La sensibilisation des personnels des différentes institutions partie prenantes contribuera à la bonne réalisation du plan de gestion en assurant la circulation de l'information, ainsi que de tous les élus des territoires concernés par le périmètre du bien et de sa zone tampon. Pour 2013, le PNRVA et le Conseil général établissent un programme de formation/sensibilisation auprès de leurs agents, plus particulièrement de ceux susceptibles d'intervenir directement ou d'accompagner des projets sur le périmètre concerné. Ils assurent également conjointement l'information de l'Assemblée départementale et du Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Ils proposent de conduire ce même type d'actions auprès des services du Conseil régional, des services de l'Etat en région, de Clermont communauté et de toutes institutions publiques concernées

3. Accompagner le Conseil général dans la mise en œuvre progressive du plan de gestion :

Outre les actions qui relèvent simultanément des attributions pérennes du Parc et du plan de gestion, le PNRVA accompagne le Conseil général dans l'élaboration du cahier des charges de l'étude architecturale et paysagère et dans la mise en œuvre des fiches du plan de gestion.

4. Préfigurer le fonctionnement de la cellule de suivi :

Le Parc assure les opérations suivantes :

- Recensement des actions existantes en lien avec le plan de gestion ;
- Construction et expérimentation d'outils d'évaluation ;
- Identification et recueil des données utiles ;
- Mise en œuvre progressive des indicateurs évaluatifs, proposition éventuelle d'évolution de ceux-ci.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

5. Actions communes à chaque axe

Le PNRVA s'engage à :

- Participer aux réunions techniques, politiques et institutionnelles au niveau local ou national
- Participer aux présentations, colloques, forums concernant les thèmes relatifs à la Chaîne des Puys et faille de Limagne
- Animer des réunions, ateliers techniques, et toutes démarches participatives tendant à la présentation du plan de gestion et à son appropriation.

Cette mission est confiée à un chargé de mission responsable de l'ensemble du dossier.

En parallèle, ce chargé de mission et les services du Parc mettent en œuvre différentes actions attendues dans le cadre du plan de gestion et entrant dans le champ des orientations et programmes du Parc.

L'ensemble de cette mission fera l'objet d'un bilan en fin d'année.

Le périmètre de candidature est compris à hauteur de 70,3% du territoire du GAL. Tous les montants sont donc proratisés suivant ce chiffre.

Cette opération se déroulera sur deux ans. Le dossier présenté est sur 12 mois pour des raisons administratives. En effet, le cofinancement du Conseil Général du Puy-de-Dôme est validé d'année en année. En cas de validation du Comité de Programmation, un second dossier identique sera donc soumis dans un an.

La calendrier prévisionnel des dépenses pour 2012 et 2013 est le suivant :

Année	Nature des dépenses	Montant HT
2012	Frais salariaux supportés par l'employeur	36 070,22 €
2013	Frais salariaux supportés par l'employeur	38 791.09 €
Dépenses totales prévues		74 861.31€

Les financeurs sollicités en 2013 sur le périmètre commun projet de Patrimoine Mondial et GAL Leader 4 sont les suivants :

Financeurs en 2013	Montant HT
Conseil général du Puy de Dôme	19 395.55 €
FEADER (Leader 4)	19 395.54 €
Dépenses totales prévues	38 791.09 €

➤➤➤ Il vous est demandé d'autoriser le Président à solliciter les crédits correspondants auprès des financeurs.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à solliciter les crédits correspondants auprès des financeurs.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX
401 RESSOURCES HUMAINES
401.2013.032 Réserve de la Godivelle
Modification durée du contrat saisonnier pour un animateur nature

RAPPORT

Au cours de la réunion du 17 Avril 2013, vous avez décidé de créer un poste d'animateur saisonnier à la Réserve Naturelle de la Godivelle, et ce pour une durée de 2 mois. Les congés devant être pris en dehors de cette période, il est nécessaire de modifier la durée du contrat précité.

➤➤ Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste d'animateur contractuel à la Réserve Naturelle de La Godivelle pour la période du 1^{er} Juillet au 04 Septembre 2013 sur la base de l'indice brut 313 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Le Bureau autorise la création d'un poste d'animateur contractuel à la Réserve Naturelle de La Godivelle pour la période du 1^{er} Juillet au 04 Septembre 2013 sur la base de l'indice brut 313 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40.

GENERAUX

402

MOYENS ADMINISTRATIFS

402,2013,001 Doctrine à tenir en matière de gestion des représentations et des présences aux réunions de l'équipe et des élus

RAPPORT

La nécessité de rationaliser le temps de travail des équipes et d'améliorer la représentativité politique et donc la légitimité de certaines interventions du Syndicat mixte à l'extérieur, nous a conduits à réfléchir techniquement à des postures à partager et tenir face aux nombreuses sollicitations dont nous sommes l'objet régulièrement.

Nous constatons en effet une croissance régulière de ces dernières et donc une certaine tendance à la dispersion si nous souhaitons participer à un maximum de séquences. La mise en place de la réorganisation nous dote aujourd'hui, avec la généralisation des tableaux de suivi de temps de travail d'outils pertinents pour qualifier et quantifier le temps passé sur ces activités qui relèvent pour l'essentiel de notre fond de roulement.

En parallèle, nous avons encore trop peu de retour des élus en représentation sur des instances importantes, que ce soit en amont pour les préparer ou en aval pour les exploiter et en réinjecter le contenu dans nos dossiers et il arrive quelquefois qu'il n'y ait qu'une présence technique à des réunions décisionnelles obérant, par là-même, la crédibilité de la parole de notre syndicat mixte.

Par conséquent, nous avons réfléchi collectivement en formations « Direction générale » et « Espace de décision transversale » et nous avons établi un état des lieux qui nous a permis de sérier les différentes catégories de sollicitations et de déterminer la façon dont nous pouvions y répondre en fonction de nos priorités que ce soit du point de vue équipe technique ou représentation politique.

L'ensemble de ces réflexions est présenté dans une note de doctrine qui vous est présentée en annexe et qui sera à mettre en regard du fonctionnement de notre gouvernance interne une fois que le comité syndical correspondant à l'application des nouveaux statuts sera opérationnel et que nous pourrons activer les commissions de travail élus-techniciens prévues dans le schéma de réorganisation présenté en comité syndical le 30 janvier dernier.

➤➤➤ Il vous est donc demandé d'examiner la note de doctrine proposée en annexe, de l'amender ou de l'approuver le cas échéant.

Doctrines représentations cellule DG 25 mars 2013

1. Assemblées générales

A priori seulement présence des élus sauf si nous sommes mandatés pour présenter un sujet technique porté par le Parc ou une contribution qui nous serait demandée suffisamment à l'avance et qui servirait le projet Parc (explication, pédagogie, recherche de partenaires).

2. Animation de formations

Non sur sujets génériques ou présentations globales (renvoyer sur site internet)

Eventuellement possible si sollicitation d'un partenaire officiel (lien par convention ou sur un projet, institutionnel de référence..), se concentrer sur éléments de plus value liés aux projets Parc sur lesquels nous sommes en maîtrise d'ouvrage ou Leader d'expérimentations.

Pour les accueils d'étudiants sur des questionnements métiers, pas plus de 2/an et par chargé de mission.

3. Participation à des formations en tant qu'agent formé

Eviter les doublons, si concurrence au sein d'une même unité de rattachement, déterminer collectivement l'agent le plus adapté, soigner les restitutions sous toutes les formes.

4. Représentations Parc

Uniquement si nous avons la légitimité (ex : suppléance d'un élu parc en CDESI) et si nous sommes concernés par l'ordre du jour géographiquement ou thématiquement parlant.

5. Représentation à des réunions organisées par le Syndicat mixte

Eviter de démultiplier les présences, concerter en transversal pour faire les choix les plus opportuns. Equilibrer présence et animation politique et technique. Investir sur les restitutions pour gagner du temps de présence

6. Rencontres fédérales (séminaires et journées techniques thématiques, commissions, congrès)

Bien sérier l'intérêt en fonction du sujet, du lieu, de la date :

-Coller à l'actualité réseau ?

-Se former à partir des échanges avec les collègues d'autres parcs ?

-Promouvoir une activité ou une action PNRVA auprès du réseau (ex ARU) ?

-Contribution à une action interparcs

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Le Bureau approuve la doctrine présentée, le présent rapport est converti en délibération,

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. GENERAUX
402 MOYENS ADMINISTRATIFS

402.2013.002 Convention de partenariat avec le CG 63 - Avenant financier 2013

RAPPORT

Dans la perspective du reclassement du Parc des Volcans d'Auvergne dont le décret pour la période 2013-2025 devrait intervenir prochainement, il est prévu de mettre en place des conventions de partenariat territorial entre le Parc des Volcans et ses partenaires financiers. Ces conventions sont réalisées en concertation avec ces partenaires et dans un premier temps pour la période 2013-2015. La convention d'objectifs triennale liant la Région et le Parc a été signée récemment.

Un projet de convention avec le Conseil Général du Puy de Dôme est joint au présent rapport. Il a été réalisé au regard du programme d'actions présenté par le Parc des Volcans.

La subvention départementale prévue pour l'année 2013 s'élève à 102 500 €. (voir détail qui figure dans la convention).

➤➤➤ Il vous est proposé :

- > d'approuver le projet de convention 2013>2015 (dans lequel figure le détail de l'aide pour l'année 2013) les autres années feront l'objet d'un avenant financier**
- > d'autoriser le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.**

DELIBERATION

Le Bureau approuve le projet de convention 2013>2015 et autorise le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 juin 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mai 2013, s'est réuni le 27 juin 2013 à 9h30 à Riom es Montagnes dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

504

504.2013.001

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN

Achat et mise en vente de produits artisanaux

RAPPORT

Dans le cadre de notre démarche contribuant à maintenir les filières artisanales et valoriser les ressources locales, il vous est demandé de vous prononcer sur la possibilité de vendre dans la boutique du Parc les produits élaborés par Monsieur ROCHON, artisan/producteur à ALLANCHE (15). Son exploitation agricole « La Roche aux Fruits » est située entre terres d'estives et forêts, sur un sol volcanique naturellement riche en minéraux et oligo-éléments. Il utilise uniquement des fertilisants biologiques.

-Compotes de fruits : pomme/coing /miel, pomme/châtaigne, pomme/rhubarbe,... :
Pot de 400 g ► Prix d'achat TTC : 2.55 € - Prix de vente public TTC proposé : 3.95€

-Chutneys : Mélange de fruits et légumes parfumés d'épices, cuits dans du vinaigre et légèrement sucré pour accompagner une viande blanche ou rouge (ex. : prune/échalote/vin blanc, fruits rouges/balsamique, pomme/oignon...)
Pot de 250 g ► Prix d'achat TTC : 3.50 € - Prix de vente public TTC proposé : 4.90 €

-Vinaigres aromatisés : thym/citron, framboise, serpolet, sauge, échalote, fruits rouges,...
Bouteille de 25 cl ► Prix d'achat TTC : 3.20 € - Prix de vente public TTC proposé : 4.90 €

➤➤ Il vous est proposé de vendre ces produits dans la boutique du Parc aux conditions tarifaires précitées

DELIBERATION

Les propositions du Président sont approuvées par le Bureau et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 juin 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le